

PAROISSE SAINT COLOMBAN EN PAYS DE QUIMPERLÉ

✉ **Secrétariat** : sdquimperle@gmail.com (abonnement au bulletin)

✉ **Site Internet** : <http://paroissesquimperle.fr>

Maison paroissiale de Quimperlé ☎02 98 96 03 94

6 rue Langor - 29300 QUIMPERLE

Maison paroissiale de Bannalec ☎02 98 09 79 26

Maison paroissiale de Scaër ☎02 98 59 40 31

Maison paroissiale de Moëlan-sur-Mer ☎02 98 39 60 48

Maison paroissiale de Clohars Carnoët ☎02 98 71 56 76

Maison paroissiale de Riec-sur-Bélon : ☎02 98 06 91 15

Accueil paroissial de Pont-Aven : ☎02 98 06 00 11



La quête de ce dimanche est faite
pour les activités du Pape
et de ses collaborateurs



Bulletin paroissial n°511 du 5 au 11 juillet 2020

L'Eglise se souvient de St Antoine-Marie ZACCARIA, (+1539)

AUTOUR DES PARDONS DE CHAPELLES : UNE SAISON BLANCHE POUR LES PARDONS DE CHAPELLES EN 2020

Nous savons l'importance pour beaucoup d'entre-vous de faire vivre humainement ce patrimoine religieux, avec les festivités qui se vivent autour d'une chapelle. Pour nous chrétiens, c'est un héritage spirituel : j'aime à le redire, nous sommes « héritiers et bâtisseurs »

Mais pour cette année, la décision est prise : **IL N'Y AURA AUCUN PARDON DE CHAPELLE CELEBRE SUR LA PAROISSE ST COLOMBAN (EDITION 2020).**

Notre évêque nous adresse ce message : « Après échange avec le Préfet, il paraît pour l'instant difficile d'organiser les pardons cet été dans la mesure où les conditions de promiscuité de ces pardons rendent difficile le respect des mesures barrières. Les organisateurs pourraient cependant ouvrir ces chapelles [le jour du pardon] **pour des dévotions personnelles** en imposant le respect des mesures barrières. (...) »

Le Père Guillaume ajoute : en signe de fête et d'accueil le jour du pardon, on peut fleurir la chapelle et la statue du saint honoré.

LES RAISONS :

-La Pandémie : Même si le déconfinement s'accélère : Quel nombre en tant que force vive de bénévoles sera disponible pour assurer la charge matérielle et chrétienne du pardon ? Qu'en sera-t-il dans quelques semaines, d'un possible reconfinement qui mettrait par terre tous les efforts d'organisation d'un pardon qui ne pourrait avoir lieu ? C'est un risque de découragement et de démoralisation des comités de chapelle et de tous les bénévoles chrétiens qui œuvrent pour cette animation.

-Les gestes barrières : Les gestes barrières qui sont exigeants et indispensables : sommes-nous capables de les mettre en place ? : la place des masques, du gel, la distanciation physique...qu'en sera-t-il ? la désinfection de la chapelle ?

-Nombre de fidèles autorisés : Dans une chapelle, on est dans un espace plus restreint que celui d'une église, accentué par les règles de distanciation physique. Pour vivre un Pardon, l'utilisation des extérieurs pose d'autres questions : aléas de la météo, organisation matérielle, podium, sono...

A cause de cela, dans les mois à venir, nous allons privilégier les églises paroissiales plus grandes, pour accueillir des fidèles et ainsi, nous pourrions mettre en place les mesures de distanciation physique.

Dans les mois à venir, aucune célébration ne se déroulera dans les chapelles : pas de messe dominicale comme par le passé dans la chapelle Notre Dame du Pouldu, ni à la chapelle St Nicolas à Port-Manec'h.

Aucune sollicitation personnelle, venant de fidèles, ne doit se faire pour appeler tel ou tel prêtre de sa connaissance pour vivre une Eucharistie dans les chapelles. Seul le Curé est à l'initiative de l'organisation des liturgies sur la paroisse. Nous invitons les prêtres de passage à se présenter pour vivre une concélébration là où l'Eucharistie sera célébrée, dans les églises de la paroisse St Colomban.

-Le nombre de prêtres : Cette année, nous devons faire face à l'absence des prêtres africains, voire des prêtres en vacances, qui ne pourraient pas nous rendre service dans les mois à venir, car il sera sans doute impossible de passer les frontières. Dans cette hypothèse, il nous faut d'ores et déjà organiser la période estivale autrement.

Ressources financières : Je sais l'importance de trouver des ressources pour l'entretien du patrimoine religieux et il y aura un manque à gagner cette année. Il faut être raisonnables dans les projets, pour mieux rebondir l'année suivante. Nous nous donnons rendez-vous en 2021 pour vivre des temps forts de fête lors de nos pardons de chapelle, en tenant compte des orientations de notre Evêque sur la prise en charge liturgique des pardons de chapelles.

Merci d'accueillir favorablement cette décision pastorale. Nous continuons fraternellement à vous porter dans la prière.



Père Guillaume CROGUENEC

Covid-19 – Évolution des mesures sanitaires

Dans un courrier envoyé aux prêtres le 26 juin dernier, Mgr DOGNIN leur a indiqué quelles étaient les évolutions des mesures sanitaires face au Covid-19.

L'espace de 4m2 autour de chaque personne n'étant plus requis dans les locaux qui accueillent du public, les conditions d'accueil évoluent dans nos églises paroissiales :

- Nous devons maintenir une distance d'un mètre entre les personnes qui n'habitent pas sous le même toit, mais **il est possible d'utiliser tous les bancs de nos églises** (intervalle d'1 m entre les rangs), à condition que les personnes se positionnent dans le respect de cette distanciation.
- **Pour le reste, il n'y a pas de changement** : la **purification des mains** avec du gel hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie de nos édifices pour les fidèles, et le **port du masque** demeurent obligatoires lors de toutes les célébrations (messes, baptêmes, mariages, obsèques) et ce, jusqu'à nouvelles instructions

Mgr DOGNIN ajoute : **« Même si chacun peut avoir son point de vue sur l'efficacité de ces mesures, comme j'ai pu l'entendre, nous devons les respecter, comme elles sont respectées partout ailleurs. Ainsi, nous nous protégeons nous-mêmes et nous protégeons les autres, et nous contribuons à l'effort commun de lutte contre la pandémie. Ce qui est vrai pour chacun d'entre nous, l'est pour chacun des membres de nos communautés paroissiales. C'est une question de charité. Or « la foi sans la charité, c'est un cuivre qui résonne », comme dit Saint-Paul. Faire le contraire de ce qui est demandé est un contre-témoignage.**

ANNONCES PAROISSIALES

Lundi 6 juillet à 10H00 à la chapelle de Trémorvézen : prière des mères.

Lundi 6 juillet : à 19h30 à l'oratoire de la Maison paroissiale de Quimperlé (6 rue Langor) : Groupe de prière du renouveau charismatique ;

Pèlerinage diocésain à Lourdes en septembre : des formulaires d'inscription sont disponibles à l'accueil de la maison paroissiale de Quimperlé, 6 rue Langor. Merci à celles et ceux qui s'inscrivent directement par Internet ou grâce à ce bulletin papier de se faire connaître à l'accueil paroissial de Quimperlé.

ADORATION DU SAINT SACREMENT	PRIÈRE DU CHAPELET
Le mardi de 18h00 à 18h30 à l'église de Mellac	Du lundi au vendredi à 20H00 à la chapelle de Trémorvézen Névez
Le mercredi à 9H00 à l'église de Clohars	Le mardi à 18H00 à l'église de Clohars
Le mercredi de 17H30 à 18H00 à l'église de Pont-Aven	Le jeudi 17h30 à N- Dame de l'Assomption Quimperlé
Le vendredi après la messe de 9H00 et jusqu'à 13H00 à l'abbatiale St Croix (Quimperlé)	
Le samedi à 9H00 à l'église de Clohars	

MESSES EN SEMAINE

ATTENTION : le lundi et le samedi la messe est célébrée à Kerbertrand uniquement pour la communauté des religieuses.		
Lundi 6 juillet <i>Ste Maria Goretti</i>	Pas de messe	
Mardi 7 juillet <i>St Raoul</i>	18h00	Quimperlé N-Dame
Mercredi 8 juillet <i>St Thibault</i>	18h00	Quimperlé N-Dame
Jeudi 9 juillet <i>St Augustin Zhao Rong</i>	9h00	Riec sur Belon
	18h00	Quimperlé N-Dame
Vendredi 10 juillet <i>St Ulrich</i>	9h00	Ste Croix
	9h00	Clohars
Samedi 11 juillet <i>St Benoît</i>	Pas de messe	

MESSES DES DIMANCHES ET FÊTES

Samedi 11 juillet <i>St Benoît</i>	Mellac	18h00
	Moëlan	
Dimanche 12 juillet <i>Sts Louis et Zélie Martin</i>	Rédéné	9h30
	St Thurien	
	Quimperlé N-Dame Pont-Aven	
Samedi 18 juillet <i>St Frédéric</i>	Tréméven	18h00
	Riec	
Dimanche 19 juillet <i>St Arsène</i>	Arzano	9h30
	Le Trévoux	
	Nizon	
	Quimperlé N-Dame	
	Névez	
Clohars	11h00	

Intention de prière du Pape François pour le mois de juillet :

Prions pour que les familles d'aujourd'hui soient accompagnées avec amour, respect et conseil.